

pital de Jersey, où la décomposition s'est manifestée deux heures après la mort. Ici le défunt était mort depuis quarante-huit heures quand on a procédé à son autopsie.

Vient en dernier lieu, l'inflammation du foie que les médecins juristes de la défense font résulter de la congestion de cet organe. Direz-vous comme eux, que parce que le foie était congestionné, il a du nécessairement y avoir une inflammation de cet organe, laquelle a fait succomber le défunt ? Ne direz-vous pas au contraire que l'action d'un poison ingéré dans l'organisme à doses répétées, aurait pu produire l'état de congestion dans lequel on a trouvé cet organe ?

Vient maintenant la question de savoir si le défunt a pu mourir d'angine de poitrine causée par hydrotorax ou de rhumatisme inflammatoire. Les médecins juristes à décharge ont prétendu trouver beaucoup d'analogie entre les caractères de ces deux maladies et les phénomènes rapportés par les témoins de la couronne. Une comparaison entre les symptômes de ces deux maladies et ceux de l'empoisonnement par la strychnine, qui, soit dit en passant, s'ils se ressemblent par quelques points paraissent répugner par beaucoup d'autres, deviendra inutile, s'il est constant que le défunt n'a pu mourir d'aucune de ces maladies et que cette supposition est repoussée par la preuve.

Le défunt ne peut avoir eu d'attaque d'hydrothorax, puisque l'on a trouvé ni serum, ni eau dans le thorax, et que c'est du sang noir qu'on y a remarqué. S'il est mort d'angine de poitrine, elle a dû être idiopathique, ce que les pathologistes nous disent être excessivement rare, comme d'ailleurs la maladie l'est elle-même, ou provenir d'une autre maladie, d'une maladie de cœur qui en est la cause la plus fréquente.

J'ai fait dans les traités de pathologie d'assez copieuses recherches, pour vous mettre à même de juger des quelques points de ressemblance entre les symptômes de l'angine de poitrine et ceux de l'empoisonnement par la strychnine, et les caractères plus nombreux de dissemblance qui les distinguent.

Je voulais surtout vous mettre par la citation des autorités médicales, en état d'apprécier la différence des causes de ces